PAROISSE
STE-MARIE-MADELEINE
FONDÉE EN 1877

# Le Bulletin

## SAINTE-MARIE-MADELEINE

Vol. 16 • No. 10 • Octobre 2023

# Quand la culture rassemble la communauté

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Lundi 20 novembre à 19h30**

3355, boul. Laurier
Sainte-Marie-Madeleine

## À lire ce mois-ci :

**P5** | Fermeture des écocentres pour l'hiver
**P10** | Dépouillement de l'arbre de Noël
**P14** | Guignolée

# LE MOT DU CONSEIL

Chères citoyennes, chers citoyens,

L'automne nous gâte avec de belles journées remplies de couleurs. Pour le monde municipal, l'automne rime également avec la fin des projets en cours et la planification de la prochaine année financière. Les membres du conseil commencent donc le processus budgétaire pour l'année 2024.

Plusieurs projets ont été élaborés tout au long de l'année 2023 et verront, nous le souhaitons ardemment, leur dénouement au cours de l'année 2024. Ces projets sont le remplacement de la conduite d'aqueduc du 4e Rang et de la montée du 4e Rang, la desserte des haltes routières, l'installation d'un réseau d'égout sanitaire et le raccordement des résidences dans le secteur Douville, l'ajout d'un réseau d'égout pluvial dans le Domaine-du-Lac-Huron et l'ajout d'abribus sur la route 116 aux intersections du rang Nord-Ouest et de la rue du Moulin. Les plans et devis sont presque terminés et nous travaillons aux montages financiers. Des rencontres auront lieu avec les citoyennes et citoyens dès que le tout sera finalisé.

Nous sommes fiers des avancements effectués, et cela, sans compter les dossiers de la salle municipale et de la rénovation de la caserne incendie.

Prochainement, la Municipalité demandera à la population de se prononcer sur les activités de loisirs souhaitées afin de l'aider à planifier la prochaine année.

Plusieurs dossiers sont travaillés en collaboration avec la Municipalité de Sainte-Madeleine et votre conseil est fier de voir que tous oeuvrent ensemble pour satisfaire nos populations respectives.

Nous vous invitons à aller à la source pour obtenir vos informations municipales, c'est-à-dire notre site Internet, notre page Facebook et le bulletin municipal. Les informations diffusées par d'autres personnes peuvent parfois s'avérer incorrectes.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer lors des séances du conseil municipal. C'est avec plaisir que nous répondrons à vos questions. Vous pouvez également appeler au bureau municipal. Le personnel en place s'assurera de vous fournir des informations exactes, avec le sourire.

Bon automne et à bientôt.

## ON RECULE L'HEURE

### Dans la nuit du 4 au 5 novembre

En automne, on revient à l'heure normale de l'Est et on recule nos horloges d'une heure. C'est un bon moment pour vérifier le bon fonctionnement de vos avertisseurs de fumée et détecteurs de monoxyde carbone (CO) et de remplacer ceux-ci au besoin. Pour plus de détails, consultez la page 9.

**Mme Ginette Gauvin**
Mairesse
ggauvin@stemariemadeleine.qc.ca

**M. Yves Chapdelaine**
Conseiller poste no. 1
ychapdelaine@stemariemadeleine.qc.ca

**Mme Christine Gougeon**
Conseillère poste no. 2
cgougeon@stemariemadeleine.qc.ca

**M. René Poirier**
Conseiller poste no. 3
rpoirier@stemariemadeleine.qc.ca

**M. Daniel Choquette**
Conseiller poste no. 4
dchoquette@stemariemadeleine.qc.ca

**M. Patrick Vizien**
Conseiller poste no. 5
pvizien@stemariemadeleine.qc.ca

**M. René-Carl Martin**
Conseiller poste no. 6
rmartin@stemariemadeleine.qc.ca

# ACTUALITÉS

## PNEUS D'HIVER

**À l'approche du 1er décembre**, la Municipalité souhaite rappeler que tout véhicule routier motorisé immatriculé au Québec, autre qu'un véhicule lourd, un véhicule-outil ou une machine agricole, doit obligatoirement être chaussé de pneus d'hiver, et ce, **jusqu'au 15 mars**.

Conseil pour savoir s'il s'agit de bons pneus d'hiver : le pictogramme ci-contre doit être apposé sur le pneu ou être muni de crampons conformément au Règlement sur l'utilisation d'antidérapants sur les pneus de certains véhicules routiers.

## STATIONNEMENT HIVERNAL

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public **entre minuit et 7 h, du 1er novembre au 31 mars inclusivement**, et ce, sur tout le territoire de la municipalité (extrait du règlement RM330, art. 6).

Prenez note que des constats seront émis cet hiver si cette interdiction n'est pas respectée.

## REMORQUES ET VÉHICULES RÉCRÉATIFS – INTERDICTIONS

Il est interdit en tout temps, de stationner dans les emprises de chemin public municipal un équipement remorquable (remorque, semi-remorque, bateau, roulotte) détaché d'un véhicule moteur assurant sa traction.

Il est interdit, pour une période de plus de sept (7) jours consécutifs, de stationner dans les emprises de chemin public municipal un équipement remorquable (remorque, semi-remorque, bateau, roulotte) attaché d'un véhicule moteur assurant sa traction.

Il en est de même des véhicules lourds utilisés dans le cadre du travail des résidentes et résidents.

L'emprise de la rue est délimitée par les bornes fontaines ou les poteaux d'utilité publique. Ce n'est pas que la partie asphaltée.

## DÉPÔT DE PILES USAGÉES

La Municipalité tient à rappeler que les piles doivent être triées par catégorie (AA, AAA, carrées, etc.) et déposées dans un sac prévu à cet effet à la réception du bureau municipal.

## STATIONNEMENT RUES DU MOULIN, DU RUISSEAU ET NOISEUX

Depuis plusieurs mois, la population du secteur se plaint du stationnement sur rue et du non-respect de la vitesse dans ce secteur. Nous vous rappelons que la vitesse est de 40 km/h en tout temps, que vous habitiez ce secteur ou non.

Pour ce qui est du stationnement, il est possible de se stationner sur un des côtés dans l'emprise de la rue, mais à côté de la partie asphaltée, laquelle est nécessaire pour maintenir une circulation fluide à double sens.

Nous vous demandons de faire un effort et de respecter ces règles. Il est de votre devoir d'en informer vos visiteurs et, s'ils sont mal stationnés, de leur demander de se stationner correctement. Merci de votre collaboration.

## SEMAINE DES VÉTÉRANS 5 AU 11 NOVEMBRE

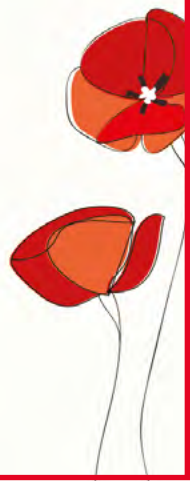

Vous êtes un vétéran et vous demeurez sur le territoire de la municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine ?

Votre municipalité aimerait vous connaître. Appelez-nous ou écrivez-nous pour nous donner votre nom et un numéro de téléphone pour vous joindre.

Téléphone : 450 795-6272, poste 102
info@stemariemadeleine.qc.ca

## PRENONS LE VIRAGE DU FEUILLICYCLAGE !

Pendant le long hiver, comment pouvons-nous protéger notre pelouse sans frais, sans effort, tout en adoptant des habitudes écoresponsables et respectueuses de l'environnement ? En prenant simplement le virage du feuillicyclage qui consiste à laisser les feuilles mortes déchiquetées sur la pelouse, après les dernières tontes automnales.

Le feuillicyclage offre plusieurs avantages. Il permet, notamment, une fertilisation organique des sols. Effectivement, en se décomposant, les feuilles déchiquetées par la tondeuse et laissées au sol libèrent de l'eau et des éléments nutritifs. Elles se transforment en engrais naturel. En outre, notre pelouse naturellement fortifiée résistera mieux à la sécheresse, aux maladies et aux insectes. Laissées au sol durant l'hiver, les feuilles mortes contribuent donc à augmenter la résistance de ce dernier pendant la période hivernale et lors du dégel. Simple et efficace !

# AVIS PUBLICS

## ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis public est donné par madame la directrice générale, greffière-trésorière Me Josée Vendette, que les règlements suivants ont été adoptés lors de la séance du 23 octobre 2023, à savoir :

- Règlement numéro 23-571 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-370 pour ajouter un lot à la zone 501 et modifier les usages autorisés dans cette zone;
- Règlement numéro 23-575 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-370 pour permettre les usages commerciaux dans la zone 203;

  Ces règlements entreront en vigueur après leur approbation par la MRC des Maskoutains.
- Règlement numéro 23-574 créant une réserve aux fins de gestion des matières résiduelles; Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau ou sur le site Web de la Municipalité.

Donné à Sainte-Marie-Madeleine, ce 24 octobre 2023
par Me Josée Vendette, directrice générale, greffière-trésorière

## SECOND PROJET DE RÈGLEMENT – DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum, avis vous est donné que lors d'une séance du conseil municipal tenue le 23 octobre 2023, le conseil municipal a adopté le second projet de règlement dans le dossier de règlement suivant :

**Règlement numéro 23-578 modifiant les normes relatives à la grandeur des bâtiments accessoires**

Ce projet de règlement vise à permettre la construction et l'installation de bâtiments accessoires d'une superficie maximale de 21 m² au lieu des 16 m² déjà autorisée dans la règlementation. Le but de cette modification est de permettre l'installation de cabanons d'une superficie équivalente à ce que l'on retrouve sur le marché. Ce projet de règlement contient certaines dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une demande concernant ce règlement peut être formulée par tous les secteurs puisque le règlement s'applique sur l'ensemble du territoire. Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition (le motif) qui en fait l'objet de la demande et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau municipal au plus tard le 8e jour qui suit la date de publication du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter. Toute personne peut consulter le second projet de règlement et obtenir les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une telle demande en se présentant au bureau municipal, situé au 3541, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Sainte-Marie-Madeleine, ce 23e jour du mois d'octobre 2023,
par Me Josée Vendette, directrice générale, greffière-trésorière

# ENVIRONNEMENT

## DÉCEMBRE SE POINTE DÉJÀ À L'HORIZON ET LES ÉCOCENTRES FERMERONT BIENTÔT LEURS PORTES !

La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tient à rappeler à la population de ses municipalités membres qu'à moins que les conditions météorologiques ne forcent une fermeture prématurée, les écocentres de Saint-Hyacinthe et d'Acton Vale **fermeront leurs portes dimanche le 26 novembre**, pour la période hivernale.

Les citoyennes et citoyens qui souhaitent disposer de certains résidus d'origine résidentielle, tels les résidus de bois, de construction ou de démolition, de peintures, d'huiles, de briques ou de béton, de métaux, ou de leurs pneus déjantés et propres (d'un diamètre inférieur à 45 pouces), sont invités à en le faire avant cette date. Ceux et celles qui souhaiteraient se départir de tels résidus pendant la période de fermeture des écocentres devront alors défrayer les services d'un entrepreneur privé.

Les écocentres de la Régie sont accessibles sans frais, sur présentation d'une preuve de résidence, et sont réservés à l'usage des citoyens des 25 municipalités des MRC d'Acton et des Maskoutains. Pour des raisons de sécurité liées à la configuration des sites, les remorques d'une dimension supérieure à 4 x 8 pieds ne sont pas admises sur le site de Saint-Hyacinthe et celles dont la dimension est supérieure à 5 x 10 pieds ne le sont pas à celui d'Acton Vale. Afin de limiter les délais d'attente, une seule visite par jour, par citoyen, est permise. Il est recommandé aux utilisateurs des écocentres de trier leurs résidus par types de matières avant de se présenter sur les lieux et d'être assistés par un parent ou un ami afin de décharger le véhicule plus rapidement puisque le personnel de la Régie n'est pas autorisé à procéder au déchargement des véhicules.

**Adresses des écocentres de la Régie :**
1880, rue Brouillette, à Saint-Hyacinthe
68, rue Noël-Lecomte, à Acton Vale

**Heures d'ouverture :**
Tous les samedis et dimanches, de 8 h 30 à 16 h 30
Celui de Saint-Hyacinthe étant également ouvert
tous les vendredis, aux mêmes heures.

Pour plus d'informations, vous pouvez téléphoner à la Régie, au 450 774-2350, ou consulter le site internet de la Régie, au www.riam.quebec.

Toute l'équipe de la Régie vous souhaite un bel hiver et espère vous retrouver au printemps.

# DANS MA RÉGION

## MRC DES MASKOUTAINS – SONDAGE EN LIGNE

La MRC des Maskoutains amorce la réalisation de son plan directeur de développement du réseau cyclable régional. Ce plan permettra à la MRC de se doter d'une vision claire du développement futur de son réseau cyclable, notamment par :

- L'élaboration d'un portrait et d'un diagnostic de la MRC;
- La détermination d'un énoncé de vision relativement au développement de son réseau cyclable régional;
- La formulation de recommandations et la réalisation d'un plan d'action.

Pour l'assister dans cette démarche, la MRC souhaite consulter sa population et ses visiteurs sur trois thématiques :

- Vos habitudes de déplacement à vélo, au sein de votre ville/municipalité;
- Vos habitudes de déplacement à vélo, au sein de votre région;
- Vos attentes et votre vision quant au réseau cyclable futur de la MRC.

Afin de développer un réseau régional adapté à vos besoins, votre opinion compte ! Les données du sondage sont confidentielles. Prévoyez 5 à 10 minutes pour remplir le sondage.

La MRC des Maskoutains souhaite vous remercier en faisant tirer trois certificats cadeaux de 50 $ échangeables dans l'un des commerces du centre-ville de Saint-Hyacinthe.

Merci de votre précieuse collaboration !

**Pour compléter le sondage, c'est ici :**
https://fr.surveymonkey.com/r/L6LLWBX.

# AFFAIRES MUNICIPALES

## SOMMAIRE DÉCISIONNEL DE LA SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2023

**Lors de la séance du 23 octobre 2023, les membres du conseil municipal ont :**

- Adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2023;
- Autorisé les comptes à payer;
- Approuvé le contenu du rapport de suivi de contrôle budgétaire;
- Déposé les états comparatifs au 30 septembre 2023;
- Déposé la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation pour 2024;

**Législation**

- Adopté les règlements numéro 23-571 (ajout lot à la zone 501), 23-574 (réserve aux fins de gestion des matières résiduelles) et 23-575 usages commerciaux dans la zone 203);
- Adopté le 2e projet de Règlement numéro 23-578 modifiant les normes relatives à la grandeur des bâtiments accessoires;
- Précisé la volonté du conseil quant au Règlement numéro 23-573 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-370 pour établir le type de résidence permise dans chacun des secteurs de la municipalité;

**Administration**

- Adopté le calendrier des séances pour 2024 et le calendrier des congés pour la période des Fêtes;
- Adopté les budgets 2024 de la RIAM et de l'AIBR;
- Reconduit les différents programmes d'aide financière de la Municipalité;
- Nommé le directeur adjoint du Service de sécurité des incendies, nommé un lieutenant et procédé à l'embauche de pompiers et de pompières;
- Confirmé la fin de probation d'un employé de voirie;
- Désigné le nouveau maire suppléant et les membres des différents comités de travail;
- Renouvelé des abonnements et des licences de logiciels;
- Donné le mandat d'audition comptable de la Municipalité pour 2023;

**Sécurité publique et civile**

- Octroyé le contrat de déneigement de la caserne;
- Renouvelé l'adhésion à l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie;
- Remercié les pompiers et pompières dans le cadre de la *Journée nationale de reconnaissance des pompiers et pompières du Québec*;

**Infrastructure et transport**

- Autorisé le dépôt de demandes d'aide financière;
- Autorisé la signature d'un bail avec le CN pour les abribus;
- Autorisé le dépôt de permission de travaux auprès du MTQ pour les abribus;
- Autorisé la signature d'un addenda avec le MTQ quant à l'étude de circulation Grand-Rang et 116 et adopté des mesures temporaires pour cette intersection;
- Autorisé la circulation des VTT et motoneiges pour l'hiver 2024;
- Ouvert les bornes électriques du bureau municipal à la population et décrété le tarif horaire applicable;
- Appuyé les représentations de la FQM quant à la reconduction de la TECQ pour 2024-2028;

**Aménagement, urbanisme et environnement**

- Déposé la liste des permis délivrés et le rapport des indicateurs de performance des requêtes pour le mois de septembre 2023;
- Déposé de l'information quant au remboursement TPS et TVQ de la RIAM;
- Invité la population à pratiquer le feuillicyclage;
- Modifié l'entente promoteur de la rue Noiseux;
- Pris position dans différents dossiers déposés à la CPTAQ;
- Pris position dans des dossiers de PIIA et de dérogations mineures quant aux adresses suivantes : 405, boulevard Laurier, 1802, rue du Ruisseau, et 1745, rue Girard;
- Autorisé la délivrance d'adresses civiques pour une propriété;
- Décrété la fin de parc pour un lotissement sur la rue du Ruisseau;

**Loisirs, culture et services communautaires**

- Donné de l'information quant aux inscriptions pour le dépouillement de l'arbre de Noël;
- Annoncé la tenue des activités d'Halloween pour le 31 octobre;
- Invité la population à participer à un sondage sur les besoins des aînés;
- Adopté la programmation d'hiver 2023-2024;

**Divers**

- Déposé des demandes de soutien financier;
- Rappelé la collecte de sang de Chevaliers de Colomb, sur rendez-vous le 30 octobre, de 13 h 30 à 19 h 30;
- Proclamé la *Grande semaine des touts-petits*;
- Proclamé la *Journée mondiale de l'enfance*;
- Déposé une invitation en provenance de l'O.T.J. St-Bernard inc.

Pour de plus amples informations, la population est invitée à visionner la séance du conseil sur le site Internet de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.
https://sainte-marie-madeleine.ca/conseil-municipal/

# AFFAIRES MUNICIPALES

## COMPTES À PAYER ADOPTÉS À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2023

| FOURNISSEUR | MONTANT |
|---|---|
| 9097-2613 QUÉBEC INC. | 1 195,74 $ |
| 9180-0557 QUÉBEC INC. | 2 613,77 $ |
| ALIMENTATION SAINTE-MADELEINE INC. | 39,36 $ |
| ANDRÉ PARIS INC. | 5 230,96 $ |
| BEAUDRY, VANESSA | 20,00 $ |
| BELL | 70,08 $ |
| BELL CANADA | 374,65 $ |
| BELL MOBILITÉ INC. | 136,07 $ |
| BERGERON, MELANIE | 1 207,20 $ |
| BERUBÉ-HÉBERT, VALERY | 55,00 $ |
| BIOVET INC. | 888,77 $ |
| BOSSE, JEANNOT ET MORIN, DANIELLA | 20 000,00 $ |
| BOUCHARD, ÉRIC | 48,60 $ |
| BUROPRO CITATION INC. | 383,15 $ |
| C.A.U.C.A. | 517,39 $ |
| CANADIEN NATIONAL - NON MARCHANDISES | 2 190,00 $ |
| CARON, DANNY | 35,20 $ |
| CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES CHÊNES | 650,00 $ |
| CHAMBRE DE COMMERCE VALLÉE-DU-RICHELIEU | 194,98 $ |
| CHAPERON, MÉLISSA | 95,00 $ |
| CHOQUETTE, DANIEL - FRAIS CONGRÈS | 1 138,23 $ |
| CHOQUETTE, JEAN-LUC | 19 769,96 $ |
| CMP MAYER | 474,85 $ |
| COGECO | 676,47 $ |
| CONSULTATION INFOMATRIX INC. | 1 774,48 $ |
| CONTACT CITÉ | 2 586,94 $ |
| COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICTÉ | 2 526,43 $ |
| CORMIER, NATHALIE | 20,08 $ |
| CT SÉCURITÉ | 223,05 $ |
| DÉCHI-TECH MOBILE | 229,95 $ |
| DELCOM SOLUTIONS D'AFFAIRES | 877,39 $ |
| DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE | 9 780,25 $ |
| DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE - REER | 4 315,58 $ |
| DEVAULT, ISABELLE | 2 700,00 $ |
| DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS DU MERN | 20,00 $ |
| DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS | 5 994,34 $ |
| ÉNERGIR | 544,76 $ |
| ENTREPRISES A & F POISSON (LES) | 1 569,40 $ |
| EXCA-VAC CONSTRUCTION | 6 039,07 $ |
| FERME JEAN-PAUL PALARDY INC. | 14 314,39 $ |
| FRANCIS JODOIN ÉLECTRIQUE INC. | 170,99 $ |
| GAUVIN, GINETTE - FRAIS CONGRÈS | 1 297,38 $ |
| GAZON ROUVILLE (1988) INC. | 98,31 $ |
| GÉLINAS, CAROLE | 804,00 $ |

| FOURNISSEUR | MONTANT |
|---|---|
| GIGNAC, JOHANNIE | 20,00 $ |
| GIRARD CORBIN, STÉPHANIE | 90,00 $ |
| GOUGEON, CHRISTINE | 20,00 $ |
| GLS DICOM | 20,52 $ |
| GUERTIN JUAIR, LILI | (260,00) $ |
| HYDRO-QUÉBEC | 495,75 $ |
| IMPRESSIONS KLM | 2 484,90 $ |
| IMPÉRIALE ESSO | 1 722,76 $ |
| JAGUAR MÉDIA | 632,36 $ |
| LAFERTÉ ET LETENDRE LTÉE | 71,72 $ |
| LAMONDE, JEAN-FRANÇOIS | 204,90 $ |
| LEBLANC, LISON | 2 592,00 $ |
| LEFEBVRE, LAURENT | 33,00 $ |
| LEFEBVRE, MIREILLE | 5 700,00 $ |
| LEFEBVRE, OLIVIER | 118,09 $ |
| LUSSIER, JEAN-FRANÇOIS | 75,00 $ |
| MÉNARD, VIRGINIE | 20,00 $ |
| MERCEDES-BENZ | 1 010,53 $ |
| MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC | 27 539,63 $ |
| MISSION COMMUNICATIONS | 2 492,25 $ |
| MRC DES MASKOUTAINS | 2 607,63 $ |
| MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU | 1 747,20 $ |
| MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE | 209,11 $ |
| PALARDY MÉNARD, CORANN | 20,00 $ |
| PETITE CAISSE | 152,00 $ |
| PLOMBERIE CHAUFFAGE JFM INC. | 205,69 $ |
| PLOMBERIE SIMON CHAMPAGNE 2011 INC. | 676,06 $ |
| PLOURDE, CÉDRIC | 720,00 $ |
| POIRIER, RENÉ | 1 160,98 $ |
| RANCOURT, LEGAULT, JONCAS, AVOCATS | 2 338,19 $ |
| RÉAL HUOT INC. | 4 541,48 $ |
| RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA | 11 974,10 $ |
| RÉGIE DE L'AIBR | 3 126,04 $ |
| R.I.E.V.R. | 11 863,32 $ |
| RÉGIE INTERM. SÉC. INCENDIE VALLÉE DU RICHELIEU | 4 643,04 $ |
| SYNDICAT DES POMPIERS DU QUÉBEC | 532,00 $ |
| TAN-EX | 259,51 $ |
| THERRIEN, COUTURE S.E.N.C.R.L. | 1 568,50 $ |
| VICTOIRE & MICHEL PALARDY SNC | 20 000,00 $ |
| VINCENT, VICTOR | 200,00 $ |
| VILLE DE SAINT-HYACINTHE | 36 664,00 $ |
| VISA DESJARDINS | 832,67 $ |
| VIZIEN, PATRICK - FRAIS CONGRÈS | 868,07 $ |
| ZIG ZAG SPORTS | 370,77 $ |
| **TOTAL DES FACTURES** | **266 255,99 $** |
| **FACTURES NON PAYÉES** | **212 336,89 $** |
| **TOTAL** | **306 255,99 $** |

| AJOUTS | |
|---|---|
| BEAUREGARD, VALÉRY ET ST-LAURENT, SIMON | 20 000,00 $ |
| FÉTU, YVAN | 20 000,00 $ |

« Aidez-nous à les aider. »

SpaD
Société protectrice des animaux de Drummond

## Enregistrez-vous dès maintenant pour votre LICENCE OBLIGATOIRE

### Vente de licences

Chaque année, plus de 2000 animaux retrouvent leur maison rapidement grâce au port de la licence. Le recensement animalier permet de connaître la population de chiens dans les différentes municipalités pour offrir un service de qualité dans chacune d'elles et de bien protéger vos compagnons canins.

spad.ca

## L'achat d'une licence, un geste intelligent et responsable!

- Retour rapide de votre animal à la maison.
- Éviter les séjours inutiles à la SPAD.
- Éviter les frais de transport et de réclamation.

**Votre municipalité a mandaté la SPAD pour l'application de ce règlement.**

PAROISSE STE-MARIE-MADELEINE
FONDÉE EN 1877

**Depuis 2020, la licence est OBLIGATOIRE pour TOUS les chiens de la province de Québec.**

Référence: P-38.002, r.1 article 16 : *Le propriétaire ou gardien d'un chien doit l'enregistrer auprès de la municipalité locale de sa résidence principale dans un délai de 30 jours de l'acquisition du chien, de l'établissement de sa résidence principale dans une municipalité ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois.*

**La loi provinciale prévoit que les propriétaires de chien n'ayant pas de licence risquent de recevoir une amende de $250, plus les frais. Procurez-vous votre licence OBLIGATOIRE sans tarder et faites-la porter à votre chien.**

Rendez-vous sur notre site web au **www.spad.ca** sous l'onglet Services et cliquez sur Licences. Vous devez remplir les informations et nous vous enverrons votre licence par la poste.

1605, rue Janelle, Drummondville
Québec J2C 5S5
info@spad.ca

**Tél.** 819 472-5700
**Télec.** 819 472-1770
**Sans frais** 1 855 472-5700

# SANTÉ ET SÉCURITÉ

## AVERTISSEURS DE FUMÉE ET DE DÉTECTEURS DE MONOXYDE DE CARBONE

### Avertisseur de fumée

En cas d'incendie, les avertisseurs de fumée permettent aux occupants d'être avisés suffisamment tôt afin de pouvoir évacuer le bâtiment.

Vous devriez installer au minimum des avertisseurs de fumée :

- À chaque étage
- Dans le corridor qui dessert les chambres
- Dans chaque logement ou chambre en location

Vous devez aussi vous assurer que les piles sont bonnes et les remplacer au moins une fois par année.

De plus, vous devez remplacer les avertisseurs après 10 ans. La date de fabrication est indiquée sur le boîtier (sur le côté ou à l'intérieur de l'avertisseur). Si cette date n'est pas visible, l'avertisseur doit être remplacé sans délai.

N'appliquez jamais de peinture sur l'avertisseur de fumée. S'il est peint, remplacez-le.

### Détecteur de monoxyde de carbone

L'avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone (CO) – un gaz mortel.

Un avertisseur de monoxyde de carbone est requis à chaque étage d'une résidence qui comporte des chambres lorsqu'il y a présence d'un garage attaché à la résidence, que celui-ci communique ou non à la résidence.

Il est également requis, lorsqu'il y a présence d'un foyer, d'un poêle à bois, d'une chaudière au mazout ou de tout autre appareil fonctionnant au combustible fossile.

Les détecteurs doivent être installées à moins de 5 mètres des chambres. Un avertisseur de monoxyde de carbone à une durée de vie de 5 à 10 ans à partir de son activation. Consultez les directives du fabriquant.

***Ces obligations doivent être respectées tant par les propriétaires que par les locataires. C'est votre vie qui est en jeu.***

## COLLECTE DE SANG DES CHEVALIERS DE COLOMB

**Lundi 30 octobre,**
**de 13 h 30 à 19 h 30**
(sur rendez-vous seulement)

**Salle des Chevaliers de Colomb – 4301**
1025, rue Saint-Simon, Sainte-Madeleine

HÉMA-QUÉBEC

# Dépouillement de l'arbre de Noël

Comme c'est la tradition, tous les enfants de 6 mois à 12 ans du grand Sainte-Madeleine sont invités à participer à cette activité spéciale. Il y aura des prix de participation pour les enfants qui apporteront des dessins et des lettres dans la boîte aux lettres du Père Noël.

**Le dépouillement de l'arbre de Noël et les activités se dérouleront le 2 décembre 2023 à la salle municipale, 3355, boul. Laurier à Sainte-Marie-Madeleine.**

## Inscription et heure de passage en ligne sur la plateforme Qidigo

## du 1er au 11 novembre 2023

https://bit.ly/QIDIGO-SMM

Plusieurs activités sur place à l'extérieur afin de passer un agréable moment en famille.

**Informations :**

**Caroline Vachon**
*Responsable des loisirs, des services communautaires et des relations avec les citoyens*

**450 795-6272, poste 113**
loisirs@stemariemadeleine.qc.ca

Sainte-Madeleine
Ensemble, près de tout

PAROISSE STE-MARIE-MADELEINE
FONDÉE EN 1877

## TRACE TON AVENTURE AVEC LES SCOUTS DU CANADA

Partage des aventures étonnantes et des moments uniques. Aiguise tes aptitudes de leader. Tisse des liens d'amitié. Développe le meilleur de toi-même. Sois engagé dans la société. Rejoins la grande famille scoute !

Meute des Harfangs des neiges – Louveteaux 9 à 11 ans

**Réunions les vendredis, de 19 h à 21 h 30**

**Information et inscription :**
4e groupe Scout L'Avenir
450 795-6837 | www.scoutsdelamonteregie.ca

## JOURNÉE CONFÉRENCE

**L'immigration et pénurie de main d'œuvre : immersion au cœur de pratiques d'inclusion et de fidélisation réussies**

**Mardi le 7 novembre 2023 de 8 h à 17 h**

Espace Saint-Hyacinthe
2670, avenue Beauparlant, Saint-Hyacinthe

Les places sont limitées.
Réservez vite la vôtre !

Lors de cette journée, les thématiques suivantes seront abordées : recrutement à l'international; fidélisation des employés; bonnes pratiques en régionalisation; intégration des personnes racisées; *Charte des droits et liberté*; présentation des mesures et programmes disponibles; procédures légales d'immigration; conférence spéciale avec l'invitée d'honneur Sonia Benezra.

Organisée par Saint-Hyacinthe Technopole et Montérégie économique

**Programmation complète :**
https://bit.ly/inclusion-et-fidelisation-reussies

## 17E SALON DES CRÉATIVITÉS

**Samedi 11 novembre, de 10 h à 17 h**
**Dimanche 12 novembre, de 10 h à 16 h**

Le Cercle de Fermières Sainte-Madeleine vous invite à son 17e salon où vous pourriez bien dénicher le cadeau idéal pour une personne spéciale.

**Entrée gratuite !**

Salle des Chevaliers de Colomb
1025, rue Saint-Simon, Sainte-Madeleine

**Information :**
Simone Malouin : 450 795-3539
Pauline Messier : 450 795-3422

## TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL RECHERCHÉS EN SERVICES DE GARDE

**Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe**

Vous souhaitez travailler dans le réseau scolaire, mais n'avez que quelques heures par semaine à offrir ? Le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH) vous invite à rejoindre son équipe en devenant éducatrice ou éducateur en service de garde.

Parmi les avantages offerts aux travailleurs en services de garde, on compte : des horaires allégés, permettant de concilier travail et vie personnelle, un salaire avantageux et plusieurs semaines de vacances par année.

Le travail consiste à offrir une variété d'activités aux élèves tout en veillant à leur sécurité et à leur bien-être.

Les personnes intéressées doivent être disponibles le matin (avant le début des classes), le midi et/ou en fin de journée (après l'école). Elles doivent posséder des aptitudes créatives et aimer travailler avec les enfants.

**Information :**
www.csssh.gouv.qc.ca/carriere
École Saint-Joseph Spénard
stephanie.mayrand@csssh.gouv.qc.ca
450 773-6881

# VIE COMMUNAUTAIRE

## FABRIQUE SAINTE-MADELEINE

### Appel offre déneigement

- Déneiger toutes les surfaces asphaltées à l'exception de l'allée du cimetière (partant de l'arrière de l'église jusqu'à la croix);
- Déneiger l'allée allant de la rue Saint-Simon aux marches de l'église;
- Tous les travaux devront être effectués avant 7 h 30 AM;
- Souffler la neige le plus loin possible de l'entrée avant du bureau afin d'éviter l'accumulation de glace et de neige en face de l'église et du presbytère;
- Détenir une preuve d'assurance responsabilité.

**Pour répondre à cet appel d'offre, fournir les informations suivantes par écrit :**

1. Le travail (taxes non incluses) sera fait pour un coût total de :

   Saison 2023-2024 _____$
   Saison 2024-2025 _____$
   Saison 2026-2027 _____$;

2. Indiquer le nom, l'adresse complète et le numéro de téléphone de l'entrepreneur;
3. Signer et dater votre proposition.

La Fabrique se réserve le droit de ne pas accepter la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. Toutes les soumissions devront avoir été reçues **au plus tard le 6 novembre 2023 avant 16 h**. L'ouverture des soumissions se fera au plus tard le 30 novembre 2023 à 19 h.

**Information :** Sylvie Laventure au 450 795-3335

### Feuillet paroissial

Le feuillet paroissial est dorénavant disponible au bureau municipal ou sur le site internet de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

### Campagne de financement annuelle

La campagne de financement 2023 (capitation) donne l'occasion d'exprimer son appartenance à la paroisse Sainte-Madeleine, de soutenir la pastorale et préserver le patrimoine religieux. La capitation demeure la principale source de financement de votre paroisse. Votre contribution vous donne droit à un crédit d'impôt fédéral et provincial selon votre don.

- **Donner par virement INTERAC :**
  fabriquestemadeleine@gmail.com

  Question : FINANCEMENT – Réponse : 2023

  Il est important d'inscrire votre adresse et numéro de téléphone dans le champ NOTE.

- **Donner par la poste :**
  libellez votre chèque à l'ordre de Fabrique Sainte-Madeleine et postez-le à l'adresse suivante :

  845, rue Saint-Simon, Sainte-Madeleine, (QC) J0H 1S0

### Cimetière

La Fabrique de Sainte-Marie-Madeleine souhaite effectuer une révision des coordonnées pour toutes les concessions (lots) du cimetière et leurs monuments. Cette opération permettra d'informatiser les renseignements reçus et d'appliquer les nouvelles normes gouvernementales. Nous sollicitons la collaboration des citoyennes et citoyens pour nous fournir les informations suivantes :

- Numéro du lot, le nom du propriétaire et sa date de naissance;
- Adresse, numéro de téléphone et courriel;
- Noms des parents du propriétaire du lot;
- Le nom d'une personne à joindre au besoin, autre que le propriétaire du lot;
- Inspection de votre monument : est-il intact, droit ou brisé ?

**Pour toute question ou pour transmettre vos informations :**
Sylvie Laventure au 450 795-3335 | fabriquestemadeleine@gmail.com

## CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINTE-MADELEINE

Les mois de septembre et octobre rappellent l'échéance de plusieurs cartes de membres. Si votre carte vient à échéance, vous recevrez, par la poste, la documentation nécessaire pour procéder au renouvellement. N'hésitez pas à renouveler votre carte de membre par la poste ou en visitant le site fadoq.ca.

Le coût annuel est de 25 $. Vous pouvez également renouveler pour une période de deux ans et le prix sera alors de 45 $.

**Information :** 450 795-3250

La MRC, amie des aînés

## LA MRC, AMIE DES AÎNÉS

Publié trois fois l'an, *La MRC, amie des aînés* fournit aux aînés et aux organismes qui leur offrent des services une multitude d'informations pratiques sur des sujets qui les touchent. La MRC, amie des aînés est maintenant disponible sous forme d'infolettre.

Abonnez-vous à l'infolettre *La MRC, amie des aînés* à l'aide du formulaire, juste ici : https://bit.ly/MRC-Maskoutains-publications.

La Municipalité vous invite à répondre au sondage mis en ligne par la MRC des Maskoutains (voir p.5). Vous n'avez pas de connexion Internet ? Passez nous voir au bureau municipal durant les heures d'ouverture. L'équipe administrative vous aidera avec plaisir.

## L'ARTERRE

Vous songez vous établir en agriculture ? Vos aimeriez trouver une relève agricole pour vos terres ? Voici des chroniques pour vous aider dans votre projet : mise sur pied d'entreprises collectives; achat, transfert d'entreprise avec une relève non-apparentée; partenariat d'affaires; la location : une solution qui peut s'avérer avantageuse pour démarrer une entreprise agricole, et plus encore.

L'ARTERRE
Accompagner · Jumeler

https://bit.ly/MRC-Maskoutains-publications

## VISIO-CONFÉRENCES GRATUITES

### Fédération de la Famille Richelieu-Yamaska

Fédération de la famille
Richelieu-Yamaska

### Maladie d'Alzheimer et autres troubles cognitifs : une approche favorisant la collaboration

**6 novembre, de 19 h 30 à 22 h**

**Conférencière :** Mireille Guillemette, infirmière bachelière depuis 30 ans

Conférence adaptée à la réalité vécue par les proches aidants. Qu'ils vivent au quotidien avec la personne atteinte ou qu'ils la visitent, cette conférence outillera concrètement les participants. On vise la collaboration de la personne plutôt que la contrainte et on réduit ainsi l'agitation, l'agressivité et l'anxiété. Des vidéos et mises en situations vécues à domicile seront utilisées pour démontrer le « à faire et ne pas faire ».

### Comment composer avec ses phobies et celles des autres ?

**15 novembre, de 19 h 30 à 22 h**

**Conférencière :** Rose-Marie Charest, psychologue et conférencière

Nous avons tous des peurs. Pour certaines personnes elles prennent la forme de phobies et peuvent même mener à des crises de panique. Au cours de cette conférence, nous tenterons de comprendre comment se développent les phobies, ce que la personne peut faire pour éviter que ça s'aggrave, comment les autres peuvent l'accompagner et comment agir lorsque survient une crise de panique ?

### Sortir de sa tête pour mieux entrer dans sa vie

**23 novembre, de 19 h 30 à 22 h**

**Conférencier :** Christian Houde, psychologue

Qu'est-ce que la pleine conscience ? Comment et pourquoi devrais-je développer cette philosophie de vie ? Comment mieux gérer mes processus internes : pensées, émotions et sensations physiques ? Comment apprendre à ne pas lutter contre la souffrance et poursuivre nos actes dans la direction de la vie que l'on désire ?

**Inscription obligatoire.**
Vous recevrez un lien vous permettant de participer à cette conférence.

**Information :**
Irène Dubois : 450 501-3375 | https://www.ffry.ca/activites/

CENTRE D'ENTRAIDE MASKOUTAIN
Banques alimentaires
Magasins communautaires

## CENTRE D'ENTRAIDE MASKOUTAIN

### BANQUE ALIMENTAIRE

**Paniers 15 $ | Les vendredis à 16 h (apportez vos sacs)**
405, boul. Laurier O., Sainte-Marie-Madeleine

### MAGASIN DE MEUBLES USAGÉS

15 845, avenue Saint-Louis, Saint-Hyacinthe | **450 250-1236**

Informations : www.centredentraidemaskoutain.org/

# La Guignolée
## du grand Sainte-Madeleine

## Samedi 25 novembre 2023
de 9 h à midi

**SUGGESTIONS DE DENRÉES NON PÉRISSABLES :**

S.V.P. Bien vérifier la date de péremption des denrées alimentaires.

- Café instantané, thé
- Beurre d'arachide, tartinades
- Céréales, gruau
- Aliments en conserve
- Pâtes alimentaires
- Sucre blanc, cassonade
- Sirop d'érable
- Marinades, huile, sel, poivre
- Biscuits, bonbons, croustilles
- Boissons gazeuses, jus
- Lait maternisé
- Pots de nourriture pour bébé
- Produits hygiéniques : Savon, shampoing, dentifrice, papier hygiénique, mouchoirs, couches enfants et adultes
- Produits de nettoyage

**NE SONT PAS ACCEPTÉS :**

- Contenants déjà ouverts
- Conserves maison

Les vêtements et les jouets ne seront pas acceptés. Nous vous suggérons de les déposer dans les boîtes prévues à cet effet.

Un repas froid sera servi à tous les bénévoles dès midi.

Guignolée du grand Sainte-Madeleine

**Brunch déjeuner**
**dès 7 h**
à la salle des Chevaliers de Colomb
**au profit de la guignolée**
**10 $** : adulte • **5 $** : 6 à 12 ans

**Dons en argent :**

**Chèque**
Libellé à Guignolée Ste-Madeleine.
**Les chèques peuvent être postés à :**
Case postale 624, Sainte-Madeleine, QC J0H 1S0
ou
**Virement Interac**
À : **guignolee.sm.smm@gmail.com**
Question : Quelle fête a lieu le 25 décembre ?
Réponse : En minuscule, pas d'accent

# Guignolée Sainte-Madeleine et Sainte-Marie-Madeleine 2023

Faire parvenir votre formulaire par courriel à : guignolee.demandes@gmail.com

**C.P. 624, Sainte-Madeleine, Québec J0H 1S0 · Tél. : 450 496-6590**

**Les demandes devront nous parvenir avant le 2 décembre 2023.**

Toutes demandes reçues après le 2 décembre 2023 devront être soumises au comité.

BÉNÉFICIAIRE #

Date de la demande : Préparée le :

## FICHE PERSONNELLE DES BÉNÉFICIAIRES

Nom : Prénom : Date de naissance

**Adresse**

# Civique : Rue : App # :

Ville : Code postal : Téléphone :

Courriel : Autre numéro de téléphone :

**Conjoint(e) :**

Nom : Prénom : Date de naissance

Téléphone :

| Enfants (résidant à la maison) | |
|---|---|
| **Prénom** | **Âge** |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

**Autres informations (garde partagée) :**

| Dépannages (réservé à l'administration) | | | |
|---|---|---|---|
| **Date** | **Bons** | **Date** | **Bons** |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

**2 preuves de résidence requises (joindre avec ce formulaire)**

| Revenus | |
|---|---|
| Aide sociale | |
| Prestation universelle pour garde d'enfants (Allocations familiales) | |
| Salaire | |
| Pension | |
| Autres revenus | |
| **Total des revenus** | |

| Dépenses fixes | |
|---|---|
| Loyer | |
| Électricité et chauffage | |
| Téléphone - Câble - Internet | |
| Assurances | |
| Auto | |
| **Total des dépenses** | |

**Autres dépenses**

| Date | Commentaires |
|---|---|
| | |
| | |

Approuvé par : Date :

Une preuve d'identité sera requise lors de vos achats à l'épicerie.
Toute fausse déclaration entraînera l'annulation de cette demande.

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## OCTOBRE

- **26** Matières organiques
- **27** Matières recyclables
- **31** Halloween

## NOVEMBRE

- **1** Début inscription
  Dépouillement arbre Noël
- **2** Matières organiques
- **3** Déchets
- **9** Matières organiques
- **10** Matières recyclables
- **11** Fin inscription
  Dépouillement arbre Noël
- **16** Matières organiques
- **17** Déchets
- **20** Séance du conseil
- **23** Matières organiques
- **24** Matières recyclables
- **25** La Guignolée du grand Sainte-Madeleine
- **30** Matières organiques

**FAITES LA CHASSE AUX COURGES ET AUX CITROUILLES !**

**JUSQU'À LA FERMETURE DE L'AUTOCUEILLETTE**

**à la Ferme La Fille du Roy**
1920, rang Saint-Simon, Sainte-Marie-Madeleine

## MUNICIPALITÉ

**BUREAU ADMINISTRATIF**
3541, boulevard Laurier
Sainte-Marie-Madeleine (QC) J0H 1S0

Téléphone : 450 795-6272
Télécopieur : 450 795-3180

www.sainte-marie-madeleine.ca

**Heures de bureau**
Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h 30
Vendredi : fermé

**Administration générale – Accueil**
Mme Stéphanie Girard Corbin
Poste téléphonique 102
info@stemariemadeleine.qc.ca

**Direction générale et Travaux publics**
Me Josée Vendette
Poste téléphonique 104
dg@stemariemadeleine.qc.ca

**Comptabilité**
Mme Nathalie Cormier
Poste téléphonique 103
comptabilite@stemariemadeleine.qc.ca

**Inspecteur municipal**
Développement immobilier
M. Olivier Lefebvre
Poste téléphonique 105
urbanisme@stemariemadeleine.qc.ca

**Loisirs, culture et vie communautaire**
Mme Caroline Vachon
Poste téléphonique 113
loisirs@stemariemadeleine.qc.ca

## VOS ORGANISMES

**Cercle de Fermières**
450 795-3422 ou 450 355-0485

**FADOQ Sainte-Madeleine**
450 795-3250

**Scouts 4e l'Avenir**
450 262-1042

**Chevaliers de Colomb – Conseil 4301**
450 795-6232

**Maison des jeunes – Le Chalet**
450 795-3822, poste 8

**La Guignolée du grand Sainte-Madeleine**
450 496-6590

## LIEUX DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

### TERRITOIRE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE

**Salle municipale**
*(anciennement cabane à sucre Tétreault)*
3355, boulevard Laurier

**Parc Jodoin**
Rue des Ormes

**Parc Denis-Choquette**
625, rue Piette

**Parc des Ostriers**
Rues des Ostriers et des Hêtres

**Terrains de soccer**
**Parc Denis-Choquette**
625, rue Piette

**Patinoire extérieure**
**Anneau de glace**
625, rue Piette

### TERRITOIRE DE SAINTE-MADELEINE

**Salle communautaire de Sainte-Madeleine**
75, rue Saint-Simon

**École Saint-Joseph–Spénard**
150, rue du Cinquantenaire

**Parc de planche à roulettes**
100, rue Bernard

**Terrain de balle**
100, rue Bernard

**Parc des Loisirs**
100, rue Bernard

**Patinoire et glace de hockey**
100, rue Bernard

Imprimé sur papier FSC